

en coopération avec la France (qui apporte les terrains) et la Suisse (l'opérationnel), EuroAirport (son nom) accueillera 7 millions de passagers : 50 % Helvètes, 25 % Français, 25 % Alle-

chans. Quant à chaque changement de propriétaire, une modification aussi dans le contrôle aérien dépendant des voisins de Berne, etc.

Depuis septembre, ce logiciel est

donnée à plat. Chaque jour qu'un contrôleur ne suivra pas la recommandation faite par le système, il devra justifier pourquoi. Ce sont les contrôleurs qui continuent à prendre les décisions

ministre de la Mobilité, François Benoit. Indirectement, à toute la classe politique. Pour qui est le plus grand défi : Belgocontrol ou les élus ? ■

ERIC RENETTE

politiquement, à 62 ans, il grand-chose à perdre. Et le survol tant à gagner.

Le patron de la Cwape vide son sac

WALLONIE Francis Ghigny a expliqué au parlement ses propos tenus dans « Le Soir »

C'était l'attraction du jour, ce mercredi, au Parlement wallon. Francis Ghigny, l'actuel président de la Cwape (le régulateur énergétique wallon), venait faire part de ses inquiétudes aux députés. « Je vais essayer de montrer comment certaines décisions (du gouvernement wallon) sont susceptibles de porter préjudice à l'intégrité ou l'indépendance de la Cwape », entame le régulateur.

Puis l'homme vide son sac. Et répète face aux députés la plupart des éléments qu'il a confiés au

Soir dans une interview fin novembre. Pour la faire bref, il y a deux choses qui chiffonnent Monsieur Ghigny : l'inaction du gouvernement wallon pour nommer son successeur (il doit partir à la retraite fin janvier 2017) ; et la tentative socialiste de prendre le contrôle de son institution.

« Je reste convaincu qu'un scénario avait été élaboré dès 2013 pour favoriser certaines candidatures », affirme Ghigny. Quel scénario ? Celui qui placera Christel Evrard, actuelle vice-

présidente de la Cwape et belle-sœur de Paul Magnette (PS) à la tête de l'institution ? « J'ai très vite été convaincu que Madame Evrard ne sera pas la prochaine présidente », lance Ghigny. Alors qui ? Il n'en dira pas plus.

« J'estime essentiel de pouvoir comprendre la véritable raison d'un tel retard dans la procédure », ajoute Ghigny. Sauf qu'après trois heures d'échanges, on n'y verra pas plus clair. Si ce n'est qu'il y a des bizarreries dans la chronologie de ce dossier, ce

que Francis Ghigny s'attache à malin plaisir à rappeler sont pas les réponses (de l'Energie Paul Furlan) ont permis de faire la

Seul détail croustillant de cette audition : Paul Furlan a annoncé à Ghigny qu'il ne serait pas au-delà du 31 janvier. Seul détail croustillant de cette audition : Paul Furlan a annoncé à Ghigny qu'il ne serait pas au-delà du 31 janvier. Seul détail croustillant de cette audition : Paul Furlan a annoncé à Ghigny qu'il ne serait pas au-delà du 31 janvier. Seul détail croustillant de cette audition : Paul Furlan a annoncé à Ghigny qu'il ne serait pas au-delà du 31 janvier.

XAVIER

LIQUIDATION JUDICIAIRE VALOR CAPITAL S.A.

22743000

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6ème Chambre, siégeant en matière commerciale a prononcé par jugement commercial VI No 1153/2016 (N° L-10393/16) du 15 décembre 2016, la dissolution et ordonné la liquidation de la société anonyme VALOR CAPITAL S.A., établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 28, Avenue Monterey, RCL B167170 (« VALOR CAPITAL ») sur base de l'article 129 de la loi du 18 décembre 2015 relative aux mesures de résolution d'assainissement et de liquidation des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement, ainsi qu'aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs (« Loi du 18 décembre 2015 »). Le jugement a encore nommé Juge-Commissaire Madame Anick WOLFF, Vice-Présidente au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Laurent FISCH, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, avec mission de procéder à la liquidation de VALOR CAPITAL, fixé l'époque de la cessation des paiements au 30 mars 2016 ; dit que le liquidateur représente tant la société que ses créanciers et qu'il est doté des pouvoirs les plus étendus en vue de la réalisation de son objectif qu'il exercera tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger ; dit que la liquidation de VALOR CAPITAL se fera en conformité avec l'article 129 de la Loi du 18 décembre 2015, et les articles 141, 144, 146, 147 et 149 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, ainsi que des articles 444, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 463, 464, 465-1,3 et 5, 485, 487, 492, 508, 528, 537, 538, 539, 540, 542, 543, 544, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 562, 567-1 du Code de commerce relatifs au titre « De la faillite », sous réserve, notamment, des modalités dérogatoires suivantes :

Les créanciers connus résidant à l'étranger sont informés par le liquidateur du jugement prononçant la dissolution et la liquidation de VALOR CAPITAL, conformément aux dispositions de l'article 133 de la Loi du 18 décembre 2015. La production des créances se fera en conformité avec l'article 134 de la même loi. Les déclarations de créances doivent être déposées, sous peine de forclusion, au plus tard le 15 avril 2017 au :

Greffier de la 6ème Chambre du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg
Bâtiment CO, 1er étage
Cité Judiciaire
L-2080 Luxembourg-Ville

Le jugement est exécutoire par provision et non susceptible d'opposition ou de tierce opposition. La CSSF ou le Procureur d'Etat et VALOR CAPITAL peut former appel par voie de déclaration au greffe du Tribunal dans un délai de 15 jours à partir de la notification du jugement par le greffe conformément à l'art. 129 (6) de la Loi du 18 décembre 2015. Les frais de la liquidation sont mis à charge de VALOR CAPITAL.

Le liquidateur judiciaire
Laurent FISCH (valorcapital@fischfayot.lu)

LESPETITESANNONCES

EMPLOI

OFFRES

Rech. technologique A1 pr serv. hématologie. Tps plein contrat de remplac. S'adr. à Michèle Atquet 02-543.11.23 ou michele.atquet@ulb.ac.be 2272062

SAUNAS
MASSAGES

OFFRES

BCBG Joie Amélie . ce dépt. Bxl et agglom. Bxl. unia. de 10-2h matin. 0475-36.21.43 2259811

ANTIQUITÉS

OFFRES

Collectionneur achète objets en porcelaine et faïence + livres Tel. : 0494-19.05.78 2271545

DIVERS

OFFRES

OBJETS ANCIENS DU CONGO JVO collectionneur ach. tt objet anc. du Congo : masques, fétiches, objets guerriers africains. 0475/28.28.02 2227762

LESBRÈVES

FRAUDE

Prix des couches gonflés

L'entreprise chilienne CMPC a admis s'être entendue avec le géant américain Kimberly Clark pour gonfler les prix des couches et d'autres produits hygiéniques dans le pays sud-américain entre 2002 et 2009, a révélé mardi le journal *La Tercera*. Selon le quotidien, CMPC a envoyé une déclaration à la justice dans laquelle il avoue avoir noué avec le groupe américain des accords de hausse des prix. Ils « concernaient principalement les couches pour bébés ». (afp)

ENERGIE

Le pétrole poursuit sa hausse

Les cours du pétrole ont poursuivi leur hausse mardi en fin de semaine, les investisseurs européens résistants au dollar grâce à l'impulsion persistante du marché. Le prix du baril de Brent de la mer du Nord a atteint 115,22 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) et a en hausse de 30 cent de point à la clôture de la